



Assemblée générale

Distr. limitée
6 avril 2010
Français
Original : anglais

**Processus consultatif informel ouvert
à tous sur les océans et le droit de la mer
Onzième réunion
21-25 juin 2010**

Organisation des travaux et ordre du jour provisoire annoté

1. Comme le prévoit la résolution 54/33 de l'Assemblée générale, qui a institué le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, les deux Coprésidents nommés par le Président de l'Assemblée générale doivent définir, en consultation avec les délégations, l'organisation des travaux la plus favorable au Processus consultatif, conformément au Règlement intérieur et aux pratiques de l'Assemblée générale. Il est rappelé que l'Assemblée générale a prorogé le mandat du Processus consultatif à trois reprises : deux fois pour trois ans, par ses résolutions 57/141 et 60/30, et une fois pour deux ans, par sa résolution 63/111.
2. S'appuyant sur les consultations engagées avec les délégations et sur les travaux d'une réunion préparatoire informelle tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 18 mars 2010, les Coprésidents, Paul Badji (Sénégal) et Don MacKay (Nouvelle-Zélande) ont mis au point le cadre des débats de la onzième réunion du Processus consultatif (voir annexe I) et l'ordre du jour provisoire de la réunion (voir annexe II).
3. Les questions sur lesquelles porteront les débats du groupe de discussion sur le thème du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines, sont exposées dans l'annexe III et visent à faire ressortir des points importants que le groupe de discussion voudra peut-être examiner, compte tenu en particulier du rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/65/69).
4. Les participants au Processus consultatif sont invités à examiner et à adopter l'ordre du jour provisoire de la réunion.



Annexe I

Organisation des travaux de la onzième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

Méthodes de travail

1. Conformément à la résolution 54/33 de l'Assemblée générale, les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, à sa onzième réunion, auront lieu en séance plénière et dans le cadre d'un groupe de discussion.
2. Les séances plénières seront ouvertes à toutes les parties énumérées à l'alinéa a) du paragraphe 3 de la résolution 54/33. La participation au groupe de discussion sera également ouverte aux représentants des grands groupes définis dans la section III du programme Action 21, adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement^a.
3. Dans la limite des places disponibles, les représentants des grands groupes et autres observateurs pourront participer aux séances plénières, conformément à l'usage.

Ordre du jour

4. Les deux Coprésidents proposeront un ordre du jour provisoire comportant un projet de programme de travail pour la réunion et un calendrier des séances plénières et du groupe de discussion. Cet ordre du jour provisoire tiendra compte des paragraphes 186, 188 et 193 de la résolution 64/71 de l'Assemblée générale. Les participants au Processus consultatif à sa onzième réunion seront appelés à examiner et à adopter cet ordre du jour.

Groupe de discussion

5. Au paragraphe 193 de sa résolution 64/71, l'Assemblée générale a décidé qu'à sa onzième réunion, le Processus consultatif axerait ses débats sur le thème du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines. S'appuyant sur les consultations tenues avec les délégations, les deux Coprésidents ont proposé une description succincte du thème qui sera examiné par le groupe de discussion à cette réunion. Les Coprésidents ont l'intention d'inviter un nombre limité d'experts à ouvrir le débat par de brefs exposés sur des questions se rapportant au sujet à l'étude.

^a *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.I.8 et rectificatif), résolution I, annexe II.

Conclusions de la onzième réunion

6. Les conclusions de la réunion se présenteront sous la forme d'un résumé, établi par les Coprésidents, des débats sur les questions et les idées soulevées au cours des séances plénières, notamment quant à la conception d'une procédure transparente, objective et ouverte pour la sélection des sujets et des experts invités, de façon à faciliter les travaux de l'Assemblée générale, ainsi que sur les questions et les idées soulevées sur le thème examiné au cours des séances du groupe de discussion. Comme par le passé, le rapport portera également sur les questions qui pourraient bénéficier de l'attention de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs sur les océans et le droit de la mer. La version préliminaire non éditée de ce rapport sera soumise aux participants à la réunion du Processus consultatif. Les deux Coprésidents transmettront les conclusions de la réunion au Président de l'Assemblée générale.

Annexe II

Ordre du jour provisoire annoté de la onzième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

Lundi 21 juin 2010

10 heures-13 heures^a

Première séance plénière

Point 1

Ouverture de la onzième réunion

1. Patricia O'Brien, Secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques et Conseillère juridique, et Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, ou les représentants qu'ils auront désignés, ouvriront les débats au nom du Secrétaire général.

2. Les Coprésidents feront une déclaration liminaire.

Point 2

Adoption de l'ordre du jour

3. Les participants au Processus consultatif sont invités à examiner et éventuellement à adopter l'ordre du jour de la onzième réunion. Le calendrier des séances est indicatif : les points de l'ordre du jour seront examinés au fur et à mesure des progrès accomplis dans les débats.

Point 3

Échange de vues général

4. Au cours de l'échange de vues général, les délégations voudront peut-être aborder plus particulièrement le thème retenu pour la onzième réunion, à savoir le renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines.

5. Compte tenu du peu de temps disponible et du nombre éventuel d'intervenants, les délégations sont invitées à limiter la durée de leurs interventions à cinq minutes.

15 heures-18 heures^a

Groupe de discussion

Renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines

6. Étant donné les axes de réflexion proposés pour le groupe de discussion, tels qu'exposés à l'annexe III, il est envisagé d'organiser les débats comme énoncé ci-après. Il est proposé d'ouvrir chaque débat par les exposés des experts invités avant de passer aux discussions entre ceux-ci et les délégations.

^a Toutes les séances commenceront sans retard à 10 heures et à 15 heures.

Débat n°1

Évaluation de la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines

- a) Exposés des experts;
- b) Discussions.

Mardi 22 juin 2010

10 heures-13 heures^a

Groupe de discussion (suite)

Débat n° 1 (suite)

Évaluation de la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines

- a) Exposés des experts;
- b) Discussions.

Débat n° 2

Vue d'ensemble des activités et initiatives de renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines et le transfert de technologie

- a) Exposés des experts;
- b) Discussions.

15 heures-18 heures^a

Débat n° 2 (suite)

Vue d'ensemble des activités et initiatives tendant au renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines et le transfert de technologie

- a) Exposés des experts;
- b) Discussions.

Mercredi 23 juin 2010

10 heures-13 heures^a

Groupe de discussion (suite)

Débat n° 3

Obstacles au renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines et le transfert de technologie

- a) Exposés des experts;
- b) Discussions.

15 heures-18 heures^a

Groupe de discussion (suite)

Débat n° 4

Amélioration du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer : nouvelles approches, bonnes pratiques et perspectives

- a) Exposés des experts;
- b) Discussions.

Jeudi 24 juin 2010

10 heures-13 heures^a

Groupe de discussion (suite)

Débat n° 4 (suite)

Amélioration du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer : nouvelles approches, bonnes pratiques et perspectives

- a) Exposés des experts;
- b) Discussions.

Deuxième séance plénière

Point 4

Coopération et coordination interinstitutionnelles

7. Le Coordonnateur du Réseau des océans et des zones côtières (ONU-Océans), mécanisme de coopération et de coordination interinstitutions, sera convié à présenter les activités du Réseau en rapport avec le thème examiné.

Point 5

Questions qui pourraient bénéficier de l'attention de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs sur les affaires maritimes et le droit de la mer

8. Une liste des diverses questions qui pourraient bénéficier de l'attention de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs, établie par les Coprésidents sur la base des rapports sur les travaux du Processus consultatif à ses quatrième à dixième réunions (A/58/95, A/59/122, A/60/99, A/61/156, A/62/169, A/63/174 et Corr.1, et A/64/131), sera présentée aux participants au Processus consultatif. Les délégations auront la possibilité de proposer l'inscription sur cette liste de questions qui pourraient bénéficier de l'attention de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs.

15 heures-18 heures^a**Troisième séance plénière***Point 6*

Procédure pour la sélection des sujets et des experts invités, de façon à faciliter les travaux de l'Assemblée générale

9. Les participants au Processus consultatif examineront la recommandation, formulée par l'Assemblée générale au paragraphe 188 de sa résolution 64/71, tendant à ce « que le Processus consultatif conçoive une procédure transparente, objective et ouverte pour la sélection des sujets et des experts invités, de façon à faciliter les travaux [de l'Assemblée] durant des consultations informelles concernant la résolution annuelle consacrée aux océans et au droit de la mer ». Les délégations seront invitées à faire des déclarations générales et auront également la possibilité de formuler des propositions précises à ce sujet.

Vendredi 25 juin 2010**10 heures-13 heures^a****Quatrième séance plénière***Point 6*

Procédure pour la sélection des sujets et des experts invités, de façon à faciliter les travaux de l'Assemblée générale (suite)

Point 7

Examen des conclusions de la réunion

10. Les participants au Processus consultatif pourront examiner les conclusions de la réunion. Conformément au projet d'organisation des débats (voir annexe I), les conclusions de la onzième réunion se présenteront sous la forme d'un résumé, établi par les Coprésidents, des débats sur les questions et les idées soulevées au cours des séances plénières, notamment quant à la conception d'une procédure transparente, objective et ouverte pour la sélection des sujets et des experts invités, de façon à faciliter les travaux de l'Assemblée générale, ainsi que sur les questions et les idées soulevées sur le sujet examiné au cours des séances du groupe de discussion. Dans la mesure du possible, les Coprésidents tâcheront d'indiquer dans leur résumé les points sur lesquels un « consensus naturel » se sera dégagé lors des débats.

15 heures-18 heures^a**Cinquième séance plénière***Point 7*

Examen des conclusions de la réunion (suite)

Annexe III

Axes de réflexion proposés pour le groupe de discussion sur le thème du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines

Informations figurant dans le rapport du Secrétaire général

1. Le rapport sur les océans et le droit de la mer que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-cinquième session (A/65/69) fournit au groupe de discussion des informations de fond sur la question du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines.

2. Le rapport porte plus précisément sur les éléments suivants : la pertinence et la portée du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer; les besoins des États en la matière; les moyens nécessaires à la mise en œuvre des activités et initiatives de renforcement des capacités; les obstacles à la mise en œuvre des mesures de renforcement des capacités et les perspectives pour la suite. Dans chaque partie, une attention particulière est également portée au renforcement des capacités dans le domaine des sciences marines. Ce rapport n'a pas vocation à limiter le champ des sujets de réflexion possibles, mais à créer les conditions d'un dialogue éclairé.

Débats du groupe de discussion

3. S'agissant des différentes manières possibles d'organiser les débats du groupe de discussion sur le thème examiné, il convient de rappeler que, dans sa résolution 64/71, l'Assemblée générale a apprécié le rôle que jouait le Processus consultatif en tant que forum unique en son genre pour des discussions approfondies sur les questions liées aux océans et au droit de la mer, en conformité avec le cadre constitué par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et le chapitre 17 d'Action 21, et estimé que l'optique des trois piliers du développement durable devrait être encore renforcée dans l'examen des sujets sélectionnés. Elle a également « apprécié le rôle de premier plan que le Processus consultatif jouait dans l'intégration des connaissances, l'échange de vues entre diverses parties prenantes et la coordination entre organismes compétents, et l'approfondissement des sujets retenus, y compris les questions émergentes, tout en promouvant les trois piliers du développement durable ».

4. En ce qui concerne le thème du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines, il est proposé que le groupe de discussion articule les débats autour des quatre axes suivants :

a) *Évaluation de la nécessité de renforcer les capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines*

5. Ce débat pourrait porter sur l'analyse du rôle du renforcement des capacités, notamment dans la mise en œuvre du droit de la mer, dans la promotion des trois

pilliers du développement durable et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; et l'évaluation des besoins des États en développement en la matière, y compris dans le domaine des sciences marines.

- b) *Vue d'ensemble des activités et initiatives de renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines et le transfert de technologie*

6. Ce débat pourrait avoir pour objet de présenter une vue d'ensemble de la portée et des types d'activités et initiatives actuelles de renforcement des capacités, y compris pour les sciences marines.

- c) *Obstacles au renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer, y compris les sciences marines et le transfert de technologie*

7. Ce débat pourrait avoir pour objet de présenter différents points de vue sur les obstacles au renforcement des capacités (par exemple, le point de vue de ceux qui utilisent ou reçoivent l'aide, de ceux qui mènent les activités et initiatives de renforcement des capacités, et de ceux qui les financent).

- d) *Amélioration du renforcement des capacités dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer : nouvelles approches, bonnes pratiques et perspectives*

8. Ce débat pourrait faire ressortir les nouvelles approches, les bonnes pratiques et les perspectives qui permettraient d'améliorer le renforcement des capacités, y compris dans le domaine des sciences marines, en mettant en évidence les domaines où la coopération et la coordination pourraient être renforcées.
